Offres d'emploi

Comme chaque année, afin de faire face aux besoins des différents services municipaux pendant les principaux évènements culturels, la période touristique et certaines vacances scolaires, le Conseil municipal a délibéré en faveur du recrutement d'agents saisonniers au sein :

- des services techniques (propreté urbaine, manifestations, bâtiments, espaces verts, assainissement)
- des services culturels (Patrimoine et musées)
- du service à la population (standard/accueil)

Deux autres postes sont, par ailleurs, créés :

- Responsable du Secrétariat Général et des affaires juridiques
- Volontariat territorial en administration (VTA) en Informatique

Toutes les offres d'emploi seront publiées sur le site de la Ville :

www.ville-figeac.fr/emploi-et-formations





Enseignement supérieur

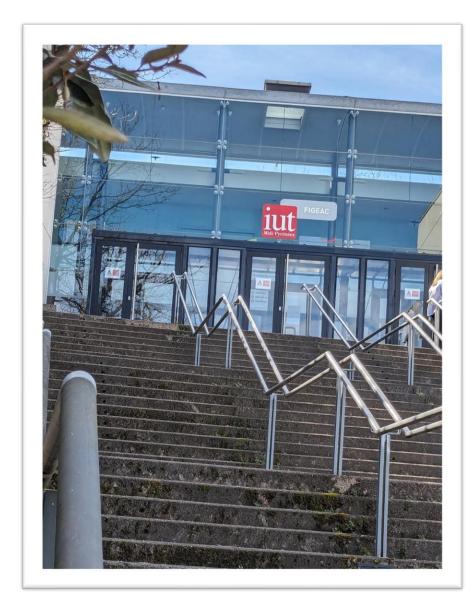
Une nouvelle élue déléguée

La délégation du Maire en matière d'enseignement supérieur est confiée à Christiane SERCOMANENS, adjointe également en charge des solidarités.

Anne LAPORTERIE, adjointe déléguée aux écoles qui en avait la charge jusqu'à présent, est désignée pour élargir sa délégation aux domaines de la petite enfance.

Le Conseil Municipal désigne, par conséquent, Christiane Sercomanens en remplacement de Anne LAPORTERIE en tant que représentante titulaire de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) de Figeac.

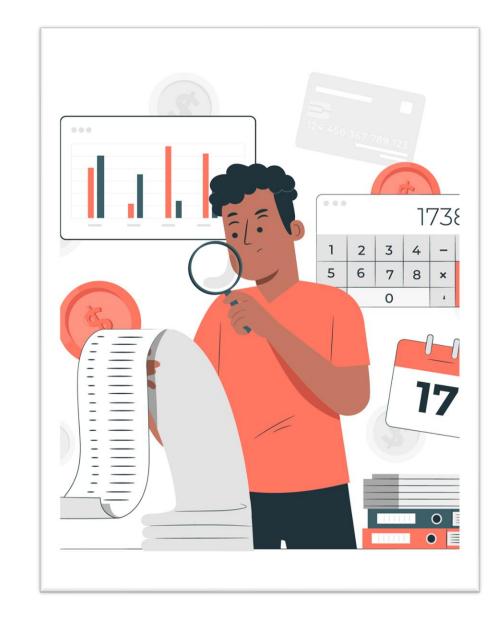




Compte de gestion 2023

Le compte de gestion est un document administratif et financier établi par le Trésor public. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes sur l'année écoulée.

Le Conseil municipal a pris acte de la conformité des comptes de gestion 2023 dressés par le Trésor public avec les comptes administratifs établis par la commune.





Compte administratif Bilan financier 2023

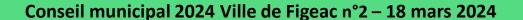
Le compte administratif est un document financier établi par le service des Finances de la Ville. Il retrace les recettes et les dépenses réelles et présente les résultats comptables de l'année écoulée. À la différence du compte de gestion, il reprend également les engagements juridiques en dépenses et en recettes (restes à réaliser).

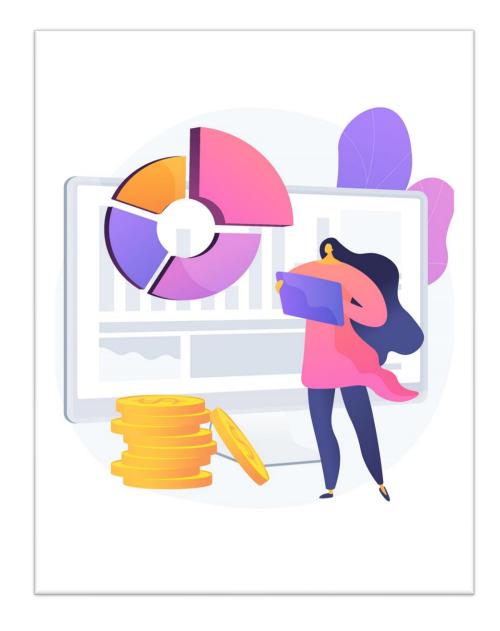
Le Conseil municipal a adopté les comptes administratifs 2023 de la Ville et de ses budgets annexes (eau, assainissement et mobilités).

EN COMPARAISON:

	Moyenne par habitant à Figeac	Moyenne par habitant dans les villes de la même strate
Charges à caractère général	346 €	388 €
Charges de personnel	745 €	741 €
(Retraités de la refacturation des budgets annexes)	(695,14 €)	
Charges de gestion courante	114€	128€
Charges financières	8€	18 €
Impôts et taxes	880€	989 €
Dotations	341 €	382 €
Dépenses d'investissement	409 €	352 €

Source Etude territoire et finances 2023 AMF/La Banque Postale (ratio 2022)





Budget 2024 : sobriété et ambition

Le Conseil municipal a voté les grands principes qui guideront le budget prévisionnel 2024.

- Recettes de fonctionnement : Pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité pour la 13^{ème} année consécutive.
- <u>Dépenses de fonctionnement</u> : **Augmentation globale des dépenses réelles contenue à 1,2%**, malgré l'augmentation des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires, des matériaux etc.
- <u>Investissements</u>: **Baisse de 1 M € du niveau d'investissements** prévisionnels par rapport à 2023.
- Objectif poursuivi : Maîtriser la trajectoire des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant un programme d'investissements ambitieux afin de maintenir la qualité des services et du cadre de vie offerts aux habitants, sans augmenter les taux communaux de fiscalité.





Guinguette du Surgié

La Ville souhaite renouveler l'expérimentation menée l'année dernière afin de renforcer l'attractivité du site du Surgié et de développer les activités associées.

L'appel à manifestation d'intérêt concurrent sera donc publié sur www.ville-figeac.fr/marches-publics pour trouver le prestataire qui installera la guinguette éphémère pour la saison estivale 2024.

L'objectif est de :

- Proposer une offre de restauration et de boissons, qualitative, locale et originale et selon une grille tarifaire accessible au plus grand nombre,
- Proposer des animations sportives et culturelle, l'idée étant de cibler des activités conviviales et accessibles à tous, en lien avec les acteurs du territoire, dans le respect du site et de l'ensemble de ses usagers.

L'autorisation d'occupation sera d'une durée de 6 mois maximum, entre les mois de mai et octobre 2024.

Les offres reçues seront analysées par la commission communale des marchés publics.





Formation des apprentis

Participation financière de la commune

Depuis 1997, la Ville de Figeac participe aux actions menées en faveur de l'apprentissage par un soutien financier auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot, qui forme les jeunes apprentis dans notre département.

Cette participation financière s'élèvera, pour l'année 2024, à 1 920 € (24 apprentis x 80 €).



